

# COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025  
Délibération No 8 / 2022  
Séance du 12 septembre 2022

## **Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 5'000 F destiné à l'association « La Caravane Sans Frontières »**

---

Vu l'association « La Caravane Sans Frontières »,

Vu les différentes actions sociales entreprises par l'association et la commune de Soral,

Vu la demande de la commission des affaires sociales d'octroyer une subvention de 5'000 F à l'association « La Caravane Sans Frontières »,

Vu l'accord de principe à l'unanimité en séance du Conseil municipal le 9 mai 2022,

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 11 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 5'000 F destiné à au versement d'une subvention à l'association « La Caravane Sans Frontières »
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.